

LOT n° 6 FAUX PLAFONDS**1.0 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES****DOCUMENTS DE REFERENCES**

L'entrepreneur se reportera au chapitre O PRESCRIPTIONS COMMUNES pour connaître les conditions du chantier

CONDITIONS GENERALES D'EXECUTIONS

L'ensemble des travaux sera réalisé en complète conformité aux normes, règlements et DTU en vigueur (notamment le DTU n°58.1).

Les matériaux utilisés devront être classés M0

Chaque élément sera autoportant et devra garder sa planéité dans le temps. il sera imputrescible, inattaquable par les rongeurs, peu sensible aux variations de l'hygrométrie intérieure.

Les matériaux pour isolation thermique ou phonique seront de densité suffisante et leur épaisseur sera déterminée en fonction du résultat à obtenir.

Les matériaux pour barrière antivapeur seront parfaitement étanche à l'air et à l'eau.

L'ossature de fixation sera galvanisée ou revêtue de 2 couches de peinture antirouille sur préparation convenable.

L'aspect de surface sera particulièrement soigné, la coloration homogène et la stabilité à la lumière garantie.

La résistance au feu devra être conforme à la réglementation en vigueur pour ce type d'établissement, l'entrepreneur doit vérifier ce classement et produire tous les justificatifs nécessaires.

PLANS - SCHEMAS

Avant toute mise en oeuvre, l'entrepreneur devra un plan de calepinage qu'il soumettra à l'Architecte qui pourra le modifier pour des raisons purement architecturales.

FIXATIONS- OSSATURES

L'ossature devra présenter une planéité parfaite et réglée de niveau.

Les suspentes devront être fixées à la charpente

L'ENTREPRENEUR DU PRESENT LOT DEVRA TOUTES LES SUJETIONS D'EXECUTIONS ET TOUS ACCESSOIRES ANNEXES LIES A CETTE CONTRAINTE.

RECEPTION

Il sera vérifié les tolérances de pose suivantes:

- Alignement soigné des joints avec 1 mm de tolérance
- 3 mm de dénivellation sous une règle de 2 m
- 1 mm de désaffleurement entre 2 arêtes voisines

Aucune différence de teinte ou tache apparente ne sera acceptée.

GENERALITES applicables a l'ensemble des opérations**Références aux règles et normes de mise en oeuvre**

Les travaux seront réalisés selon les normes et règlements en vigueur, notamment :

- DTU 58-1 Plafonds suspendus
- DTU 25-232 Plafonds en plaques de plâtre
- Règles CM 66 Calcul des suspentes et ossatures métalliques
- Règles de mise en oeuvre des fabricants pour le montage des faux plafonds
- Règlement de sécurité des ERP
- D.T.U.35.1 Cloisons mobiles ou démontables

Domaines d'intervention

Les travaux de ce lot comprennent :

- Les faux plafonds en plaques de plâtre
- Les faux plafonds en dalles minérales
- Les soffites en plaques de plâtre
- Les faux plafonds métalliques (porche d'entrée)

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES applicables a l'ensemble des opérations**Ossatures - suspentes et fixations des faux plafonds**

Tous les éléments d'ossatures et de suspentes seront en acier protégé par galvanisation ou métallisation ou peinture laquée cuite.

Les ossatures métalliques seront conçues de telle sorte qu'il ne puisse se produire aucun mouvement latéral, susceptible de provoquer un déboîtement des éléments de faux plafond.

Dans le cas de suspentes de grandes longueurs, celles-ci seront stabilisées et contreventées à l'aide de diagonales.

D'une manière générale, on adoptera le principe d'ossatures primaires et secondaires avec suspentes rigides et réglables. La hauteur de faux plafond sera dans la mesure du possible à 2m50 sol fini dans l'ELSB, l'Accueil et les bureaux. Le système d'ossature sera conçu de façon à pouvoir reprendre tous les efforts engendrés par les cloisons amovibles qui, seront suspendues à ces plafonds.

Profils de rive apparents

Tous ces éléments seront en alliage léger laqué ou en tôle d'acier électrozingué profilés à froid et laqués d'usine.

Dans les angles rentrants et saillants les cornières de rives seront assemblées à coupe d'onglet et bien ajustées bord à bord (la pose des cornières en recouvrement ne sera pas acceptée).

La plus grande longueur sera utilisée (les continuités de chutes ne seront pas acceptées).

Intégrations d'ouvrages d'autres corps d'état

Les plafonds suspendus seront conçus pour permettre :

- L'intégration d'appareils d'éclairage encastrés ou d'appareils suspendus du type direct ou indirect.
- L'intégration de rideau d'air chaud.
- L'intégration de bouches de soufflage et de reprise.
- L'intégration de signalétique.
- L'intégration éventuelle d'éléments de détection ou de protection incendie.
- L'intégration d'appareils de climatisation, dans ce cas les plafonds seront montés au moyen de suspentes anti vibratiles.
- L'intégralité des équipements d'alarme intrusion et de vidéosurveillance.

Démontabilité

Les éléments constituant les plafonds suspendus sont conçus de manière telle qu'ils permettent :

- Les déposes et remplacements éventuels d'éléments constitutifs en limitant au minimum l'intervention.

- L'accès au plénum pour visite des gaines ou bouches de ventilation et des équipements électriques ou de climatisation.
- Les remises en état dans le cadre des entretiens normaux (nettoyage, entretien et réparation).

L'attention est attirée sur le fait que les qualités d'esthétique ainsi que les propriétés "feu et acoustique" ne doivent pas être notablement altérées par les opérations de démontage et de remontage.

Tolérances

Les tolérances de mise en oeuvre des faux plafonds sont définies par le DTU 58-1. Toutefois, compte tenu du caractère décoratif des ouvrages et des sujétions de raccordement aux ouvrages contigus, ces tolérances ne seront pas opposables dès lors qu'elles mettront en cause l'aspect fini des ouvrages.

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

**PHASE A (RDC :zone bureau 1-police municipale – rangement-
degt2 ETAGE réunion 2 –repro - dégt 4 DGS accueil etage)****6.100 DEPOSE/ REPOSE**

dépose du faux plafond existant ainsi que de l'ossature et de l'éventuelle isolation au RDC suivant plan de repérage

dépose par aspiration ou tous dispositifs approprié (a préciser par l'entreprise de l'isolation soufflée en combles au dessus des faux plafond de l'étage dans les zones ou le faux plafond est remplacé

depose des ossatures et faux plafonds dans les zones de l'étage ou le faux plafonds est remplacé

évacuation de l'ensemble , y compris tous droits de décharge et traitement

concerne les zones de faux plafonds a déposer

6.101 PLAFONDS EN FIBRES MINERALES type 1

Fourniture et pose de plafond type EKLA de chez ROCKFON , Classement M1 ou similaire comprenant:

- Panneaux autoportants
- Réaction au feu : M1
- Dimensions des panneaux 60x60
- Pose sur ossature apparente en tôle d'acier laqué de 6/10 d'épaisseur, y compris suspentes de longueur adaptée
- Couleur BLANCHE pour les panneaux.
- L'entrepreneur devra assurer la stabilité des panneaux (notamment les risques de soulèvement par surpression)

Y compris toutes sujétions d'exécutions et de découpe et notamment finitions des rives et arrêts, périphérie des poteaux, ETC.

Concerne:

- l'ensemble des faux plafonds droits suivant plan de repérage TYPE 1

6.102 RIVES MELAMINÉ

Habillage de rives en panneaux stratifié blanc M1 au changement d'altitude entre les différents faux plafonds notamment en cas d'abaissement ponctuel pour passage de réseaux de fluides

Concerne , provision pour 10ml de rives de hauteur 20cm

6.103 ISOLATION PLAFOND

Désignation des travaux

Fourniture et pose de matelas isolant à pare vapeur, Isolation de 240mm, y compris pare vapeur, RD=6m2K/W, au dessus des faux plafond de type 1 dans étage

U Q P.U. Total

6.104 REPRISE SUR FAUX PLAFOND EXISTANT

dépose partielle de faux plafond, reprise des ossatures et dalles
complément d'isolation en laine de roche
complément de dalles (a récupérer et reposer lors des deposes précédents)

concerne le faux plafond a reprendre coté bureau Communication au droit de la nouvelle cloison réalisée

6.105 provision de RIVES

Habillage de rives en panneaux stratifié blanc M1 au changement d'altitude entre les différents faux plafonds notamment en cas d'abaissement ponctuel pour passage de réseaux de fluides en phase chantier base de hauteur 25cm, linéaire en provision 15ml

PHASE B TRAVAUX ETAGE AILE SUD**6.201 REPRISE SUR FAUX PLAFOND EXISTANT**

dépose partielle de faux plafond, reprise des ossatures et dalles
complément d'isolation en laine de roche
complément de dalles (a récupérer et reposer lors des deposes précédents)

concerne le faux plafond a reprendre de part et d'autre de la cloison séparative bureau finances / salle de réunion

PHASE C sanitaire ETAGE

Pas d'intervention sur cet espace

PHASE D sanitaire RDC- porte salle du conseil**6.301 PLAFONDS EN FIBRES MINERALES type 2**

Fourniture et pose de plafond type royal Hygiene de chez ROCKFON , Classement M1 ou similaire comprenant:

- Panneaux autoportants
- Réaction au feu : M1
- Dimensions des panneaux 60x60
- Pose sur ossature apparente en tôle d'acier laqué de 6/10 d'épaisseur, y compris suspentes de longueur adaptée
- Couleur BLANCHE pour les panneaux.

Désignation des travaux

- L'entrepreneur devra assurer la stabilité des panneaux (notamment les risques de soulèvement par surpression)

U

Q

P.U.

Total

Y compris toutes sujétions d'exécutions et de découpe et notamment finitions des rives et arrêts, périphérie des poteaux, ETC.

Concerne:

- l'ensemble des faux plafonds droits suivant plan de repérage TYPE 2

PHASE E accueil mairie

Pas d'intervention sur cet espace

PHASE F ENTRÉE- ESCALIER

Pas d'intervention sur cet espace

PHASE G BUREAU DU MAIRE/ DGS

6.400 DEPOSE/ REPOSE

dépose par aspiration ou tous dispositifs approprié (a préciser par l'entreprise) de l'isolation soufflée en combles au dessus des faux plafond de l'étage dans les zones ou le faux plafond est remplacé

depose des ossatures et faux plafonds dans les zones de l'étage ou le faux plafonds est remplacé

évacuation de l'ensemble , y compris tous droits de décharge et traitement

concerne les zones de faux plafonds a déposer sur cette phase

6.401 PLAFONDS EN FIBRES MINERALES type 1

Fourniture et pose de plafond type EKLA de chez ROCKFON , Classement M1 ou similaire comprenant:

- Panneaux autoportants
- Réaction au feu : M1
- Dimensions des panneaux 60x60
- Pose sur ossature apparente en tôle d'acier laqué de 6/10 d'épaisseur, y compris suspentes de longueur adaptée
- Couleur BLANCHE pour les panneaux.
- L'entrepreneur devra assurer la stabilité des panneaux (notamment les risques de soulèvement par surpression)

Y compris toutes sujétions d'exécutions et de découpe et notamment finitions des rives et arrêts, périphérie des poteaux, ETC.

Concerne:

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
• l'ensemble des faux plafonds droits suivant plan de repérage TYPE 1				

6.402 RIVES MELAMINÉ

Habillage de rives en panneaux stratifié blanc M1 au changement d'altitude entre les différents faux plafonds notamment en cas d'abaissement ponctuel pour passage de réseaux de fluides

Concerne , provision pour 10ml de rives de hauteur 20cm

6.403 ISOLATION PLAFOND

Fourniture et pose de matelas isolant à pare vapeur, Isolation de 240mm, y compris pare vapeur, RD=6m2K/W, au dessus des faux plafond de type 1 dans étage

6.404 REPRISE SUR FAUX PLAFOND EXISTANT

dépose partielle de faux plafond, reprise des ossatures et dalles
complément d'isolation en laine de roche
complément de dalles (a récupérer et reposer lors des depose précédents)

concerne le faux plafond a reprendre coté bureau Communication au droit de la nouvelle cloison réalisée

6.405 provision de RIVES

Habillage de rives en panneaux stratifié blanc M1 au changement d'altitude entre les différents faux plafonds notamment en cas d'abaissement ponctuel pour passage de réseaux de fluides en phase chantier base de hauteur 25cm, linéaire en provision 15ml

TOTAL HT offre de base

TVA 20 %

TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES

LOT N° 07 : PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX

1.0 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

DOCUMENTS DE REFERENCES

L'entrepreneur se reportera au chapitre 0 pour connaître les conditions du chantier.

L'ensemble des ouvrages réalisés devra être conforme aux normes et règlements en vigueur.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION DES TRAVAUX DE PEINTURE

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

L'entrepreneur devra obligatoirement respecter les Règlements et Normes en vigueur, et plus particulièrement :

- le D.T.U. N° 59-1 édité par le C.S.T.B. ainsi que ses additifs.
- les spécifications U.N.P.V.F. ou, à défaut, les spécifications S.N.C.F.
- le cahier N° 695 du C.S.T.B., fascicule 80
- D.T.U. 59 Cahier des Prescriptions Techniques Générales applicables aux travaux de peinture.
- D.T.U. 23-1 - Tolérances.
- Normes françaises publiées au REEF 58, notamment celles de la classe "T".
- Fiches d'agrément techniques du C.S.T.B. concernant les enduits et peintures relevant de procédés non traditionnels.

Pour la terminologie des produits, on se référera à la classification établie par le GPEMPV.

QUALITE DES PEINTURES

Toutes les peintures et enduits de préparation seront préparés par les fabricants agréés par le Maître d'oeuvre. Elles devront obligatoirement être livrées en emballage métallique capsulé et porter une étiquette indiquant, soit le nom du fabricant, soit sa marque déposée.

Le maître d'oeuvre se réservera le droit de faire exécuter tous échantillonnages avec, s'il y a lieu, des produits correspondants de marques différentes avant d'arrêter le choix auquel l'entrepreneur devra se soumettre, sans pouvoir élever de réclamation, ni prétendre à un supplément quelconque au prix global de son marché.

Dans le cas de peintures spéciales non traditionnelles, l'entrepreneur devra se soumettre à tous les essais et échantillonnages prescrits par le Maître d'oeuvre, jusqu'à l'obtention du résultat désiré. notamment en ce qui concerne les peintures de type alimentaire

Les essais qui seront éventuellement prescrits seront exécutés aux frais de l'entrepreneur par le laboratoire qui sera choisi par le Maître d'oeuvre.

ETAT DES SUBJECTILES

L'état des subjectiles sera vérifié avant toute mise en oeuvre.

L'entrepreneur devra faire ses observations éventuelles avant d'entreprendre ses travaux de peinture.

Une fois ceux-ci commencés, il ne sera plus fondé à arguer du mauvais état des supports.

DELIMITATION DES PRESTATIONS DUES PAR LE PEINTRE

Sauf précision contraire au descriptif, les défauts provenant des matériaux tels que fissures, dénivellation, faux aplombs, enduits grillés, plâtres morts seront rectifiés avant peinture.

Par contre, l'obturation des bullages du béton, le ratissage, l'enduisage ou l'impression et le rebouchage du plâtre ou autre, le dérouillage des fers, le dégraissage des bois exsudants ou des métaux non ferreux font partie du présent lot.

La finition doit toujours être uniforme d'aspect et de relief pour chaque partie du travail.

Sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot :

- les raccords après jeux des menuiserie,
- les raccords sur les plinthes après pose des sols,
- les raccords après les essais de réception,
- la protection des surfaces qui pourraient être attaquées ou tachées par les produits du présent lot.

MISE EN OEUVRE DES PEINTURES

Les huisseries et bâtis dormants seront imprimés en plein avant les travaux de cloisonnement plâtrerie.

Les couches successives de tons légèrement différents, du moins clair au plus clair, seront appliquées au rouleau ou à la brosse ou, après autorisation du Maître d'oeuvre, par pulvérisation ou tout autre procédé.

Chaque couche sera correctement croisée, sauf en ce qui concerne les peintures à l'eau et les peintures vernissées, et finalement lissée. Une nouvelle couche ne sera appliquée qu'après une révision complète, les aspérités ou irrégularités étant effacées et les gouttes et coulures grattées.

Les tons seront réguliers et sans différence sensible à l'oeil d'une partie à l'autre ou d'un local à l'autre.

Les reprises ne seront pas perceptibles.

PROTECTION ET NETTOYAGE

La protection de l'environnement devra être assurée pendant les travaux de peinture.

A la fin des travaux, l'ensemble des locaux sera parfaitement nettoyé, les sols en ciment lavés, grattés, exempts de taches de toutes espèces, les revêtements lavés, les appareils sanitaires et leurs robinetterie, les appareils électriques fixes, les entrées de serrures, les poignées et les barres de tirage, les béquilles, les pènes et cache serrures etc... nettoyés, nets de toute souillure.

La vitrerie et la miroiterie seront nettoyées aux deux faces.

D'une façon générale, l'entrepreneur livrera les lieux en état d'usage immédiat pour lesquels ils sont destinés.

RESPONSABILITE

MAIRIE TREGUNC

L'entrepreneur de peinture sera dans tous les cas, responsable de l'exécution de son travail et du résultat de ce travail, quels que soient les produits et les marques employés. Il est tenu de prendre connaissance complète du présent document et d'en respecter chaque clause.

Il est tenu de consulter les documents concernant les autres corps d'état afin d'être renseigné sur les ouvrages destinés à être peints.

Avant l'exécution de son travail, il devra s'assurer de la bonne tenue des subjectiles et signaler tout ce qu'il estime impropre à l'exécution de son travail.

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'ensemble des travaux seront réalisés en travaux de finition soigné TYPE B

PHASE A (RDC :zone bureau 1-police municipale – rangement- degt2 ETAGE réunion 2 –repro - dégt 4 DGS accueil etage)

7.100 DEPOSES- PREPARATION

l'entreprise du présent lot devra la dépose de tous types de revêtements existants sur les parois conservées, y compris enlèvement des traces de colle et évacuation des gravois

y compris préparation des supports, rebouchages, enduisage ou ratissage avant pose du nouveau revêtement

concerne :

- l'ensemble des parois des locaux rénovés

7.101 OUVRAGES BOIS NEUFS ou existants

Sur chanplats, huisseries, plinthes trappes coffres :

Brossage, ponçage, 1 couche d'impression, enduisage, 1 couche de LEVIS SURFACER, 2 couches de laque acrylique satinée en travaux soignés

Lessivage en complément sur les ouvrages bois conservés

Concerne:

- toutes les huisseries posées (cf plan annexe au lot concerné)
- les plinthes neuves ou existantes
- les tablettes de fenêtres ou de bâti supports neuves ou existantes
- * les huisseries des portes conservées
- la paroi vitrée sur cage d'escalier

7.102 PORTES neuves ou existantes

Sur portes prépeintes:

Préparation des chants

Brossage, ponçage, 1 couche d'impression, enduisage, 1 couche de LEVIS SURFACER, 1 couche de peinture LEVISLUX en travaux soignés

Concerne:

- l'ensemble des portes bois intérieures décrites au lot MENUISERIE INTERIEURE
- les portes existantes conservées sur les locaux remis a neuf

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

7.103 REVETEMENT TOILE DE VERRE + PEINTURE

Sur parois verticales :

- préparations
- égrenage
- ponçage
- impression suivant nature du support (placostil ou carreau de plâtre)
- Fourniture et pose de revêtement toile de verre type ZOLFLEX, maille au choix dans gamme standard (choix minimal de 4 motifs) , pose par colle préconise et adaptée au support.

finition par PEINTURE SATINÉE sans solvant , finition B

Concerne: Concerne: l'ensemble des locaux de la zone restructurée (CF plan de repérage)

Hors parois revêtues de faïence

7.104 REVETEMENT MURAL patent

Sur parois verticales neuves ou existantes:

- préparations, ponçage , rebouchage suivant nécessités sur parois neuves ou existantes
- égrenage
- ponçage
- impression suivant nature du support TYPE MUROPRIM
- Fourniture et pose de revêtement sablé à peindre au quartz naturel collé sur support tissu , renforcé par fibres de verre. motif et coloris au choix de l'architecte
- référence PATENT de chez LA SEIGNEURIE
- pose a bord colle avec emulsion GS murale SEIGNEURIE
- finition par PEINTURE SEIGNEURIE SATINÉ

Concerne: les locaux suivant plan de repérage

7.106 PEINTURE PLAFOND droit ou rampants

Sur parois horizontales ou rampantes en PLACOSTIL , PLATRE neuves. travaux en finition soigné type B:

Lessivage

- égrenage
- ponçage
- rebouchage
- enduisage
- impression
- 2 couches de peinture acrylique des meilleures marques

Concerne:

L'ensemble des plafonds rampants existants dans les locaux à renover , les puits d'exutoire

7.107 SUR OUVRAGES EN PVC

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

Réalisation de peinture sur tous ouvrages PVC comprenant:

- brossage
- dépeussierage
- dégraissage
- 2 couches levisCRYL

Concerne: l'ensemble des canalisations PVC vues et toutes pièces de fixations.

7.108 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES

- brossage
- Dégraissage
- 1 couche de primaire
- couche intermédiaire
- 2 couches LA SEIGNEURIE ARM130

Concerne: les canalisations existantes de chauffage ou plomberie

7.109 NETTOYAGE GENERAL

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser le nettoyage général des locaux (nettoyage soigné) avant la livraison de chaque phase ce nettoyage comprend:

- nettoyage soigné des sols et murs
- lavage des verres et glaces sur les deux faces
- nettoyage des appareils sanitaires, des robinetteries, des appareillages électriques et des luminaires, des béquilles, plaques de propreté , etc.

concerne l'ensemble des locaux ou des interventions sont prévues

PHASE B TRAVAUX ETAGE AILE SUD

7.200 DEPOSES- PREPARATION

l'entreprise du présent lot devra la dépose de tous types de revêtements existants sur les parois conservées, y compris enlèvement des traces de colle et évacuation des gravois

y compris préparation des supports, rebouchages, enduisage ou ratissage avant pose du nouveau revêtement

concerne :

- la portion de cloison modifiée entre RH et Degt 5
- la cloison séparative entre bureau finances et salle de réunion agents

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

7.201 OUVRAGES BOIS NEUFS ou existantsSur chanplats, huisseries, plinthes trappes coffres :

Brossage, ponçage, 1 couche d'impression, enduisage, 1 couche de LEVIS SURFACER, 2 couches de laque acrylique satinée en travaux soignés

Lessivage en complément sur les ouvrages bois conservés

Concerne:

- la portion de cloison modifiée entre RH et Degt 5
- la cloison séparative entre bureau finances et salle de réunion agents

7.202 PORTES neuves ou existantes

Sur portes prépeintes:

Préparation des chants

Brossage, ponçage, 1 couche d'impression, enduisage, 1 couche de LEVIS SURFACER, 1 couche de peinture LEVISLUX en travaux soignés

Concerne:

- la portion de cloison modifiée entre RH et Degt 5
- la cloison séparative entre bureau finances et salle de réunion agents

7.203 REVETEMENT TOILE DE VERRE + PEINTURE

Sur parois verticales :

- préparations
- égrenage
- ponçage
- impression suivant nature du support (placostil ou carreau de plâtre)
- Fourniture et pose de revêtement toile de verre type ZOLFLEX, maille au choix dans gamme standard (choix minimal de 4 motifs) , pose par colle préconise et adaptée au support.

finition par PEINTURE SATINÉE sans solvant , finition B

Concerne:

- la portion de cloison modifiée entre RH et Degt 5
- la cloison séparative entre bureau finances et salle de réunion agents

7.204 NETTOYAGE GENERAL

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser le nettoyage général des locaux (nettoyage soigné) avant la livraison de chaque phase ce nettoyage comprend:

- nettoyage soigné des sols et murs
- lavage des verres et glaces sur les deux faces

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
- nettoyage des appareils sanitaires, des robinetteries, des appareillages électriques et des luminaires, des béquilles, plaques de propreté , etc.				

concerne l'ensemble des locaux ou des interventions sont prévues

PHASE C sanitaire ETAGE

7.300 DEPOSES- PREPARATION

l'entreprise du présent lot devra le lessivage et la préparation des supports, rebouchages, enduisage ou ratissage avant pose du nouveau revêtement

concerne :

- le sanitaire etage et le dégagement 3

7.301 OUVRAGES BOIS NEUFS ou existants

Sur chanplats, huisseries, plinthes trappes coffres :

Brossage, ponçage, 1 couche d'impression, enduisage, 1 couche de LEVIS SURFACER, 2 couches de laque acrylique satinée en travaux soignés

Lessivage en complément sur les ouvrages bois conservés

Concerne:

- toutes les huisseries posées (cf plan annexe au lot concerné)
- les plinthes neuves ou existantes
- les tablettes de fenêtres ou de bâti supports neuves ou existantes
- * les huisseries des portes conservées

7.302 PORTES neuves ou existantes

Sur portes prépeintes:

Préparation des chants

Brossage, ponçage, 1 couche d'impression, enduisage, 1 couche de LEVIS SURFACER, 1 couche de peinture LEVISLUX en travaux soignés

Concerne:

- l'ensemble des portes bois intérieures décrites au lot MENUISERIE INTERIEURE
- les portes existantes conservées sur les locaux remis a neuf

7.303 REVETEMENT TOILE DE VERRE + PEINTURE

Sur parois verticales :

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
<ul style="list-style-type: none"> - préparations - égrenage - ponçage - impression suivant nature du support (placostil ou carreau de plâtre) - Fourniture et pose de revêtement toile de verre type ZOLFLEX, maille au choix dans gamme standard (choix minimal de 4 motifs) , pose par colle préconise et adaptée au support. 				

finition par PEINTURE SATINÉE sans solvant , finition B

Concerne: Concerne: l'ensemble des locaux de la zone restructurée (CF plan de repérage) sanitaire 2 et dégagement 3

7.304 PEINTURE PLAFOND droit ou rampants

Sur parois horizontales ou rampantes en PLACOSTIL , PLATRE neuves, travaux en finition soigné type B:

Lessivage

- égrenage
- ponçage
- rebouchage
- enduisage
- impression
- 2 couches de peinture acrylique des meilleures marques

Concerne:

L'ensemble des plafonds rampants et droit existants dans les locaux à renover , les puits d'exutoire ou de velux

7.305 SUR OUVRAGES EN PVC

Réalisation de peinture sur tous ouvrages PVC comprenant:

- brossage
- dépoussiérage
- dégraissage
- 2 couches levisCRYL

Concerne: l'ensemble des canalisations PVC vues et toutes pièces de fixations.

7.306 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES

- brossage
- Dégraissage
- 1 couche de primaire
- couche intermédiaire
- 2 couches LA SEIGNEURIE ARM130

Concerne: les canalisations existantes de chauffage ou plomberie

7.307 NETTOYAGE GENERAL

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser le nettoyage général des locaux (nettoyage soigné) avant la livraison de chaque phase ce nettoyage comprend:

- nettoyage soigné des sols et murs
- lavage des verres et glaces sur les deux faces
- nettoyage des appareils sanitaires, des robinetteries, des appareillages électriques et des luminaires, des béquilles, plaques de propreté , etc.

concerne l'ensemble des locaux ou des interventions sont prévues

PHASE D sanitaire RDC- porte salle du conseil**7.400 DEPOSES- PREPARATION**

l'entreprise du présent lot devra le lessivage et la préparation des supports, rebouchages, enduisage ou ratissage avant pose du nouveau revêtement

concerne :

- le sanitaire RDC et le sas san 1

7.401 OUVRAGES BOIS NEUFS ou existants

Sur chanplats, huisseries, plinthes trappes coffres :

Brossage, ponçage, 1 couche d'impression, enduisage, 1 couche de LEVIS SURFACER, 2 couches de laque acrylique satinée en travaux soignés

Lessivage en complément sur les ouvrages bois conservés

Concerne:

- toutes les huisseries posées (cf plan annexe au lot concerné)
- les plinthes neuves ou existantes
- les tablettes de fenêtres ou de bâti supports neuves ou existantes
- * les huisseries des portes conservées

7.402 PORTES neuves ou existantes

Sur portes prépeintes:

Préparation des chants

Brossage, ponçage, 1 couche d'impression, enduisage, 1 couche de LEVIS SURFACER, 1 couche de peinture LEVISLUX en travaux soignés

Concerne:

- l'ensemble des portes bois intérieures décrites au lot

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

MENUISERIE INTERIEURE

- les portes existantes conservées sur les locaux remis a neuf

7.403 REVETEMENT TOILE DE VERRE + PEINTURE

Sur parois verticales :

- préparations
- égrenage
- ponçage
- impression suivant nature du support (placostil ou carreau de plâtre)
- Fourniture et pose de revêtement toile de verre type ZOLFLEX, maille au choix dans gamme standard (choix minimal de 4 motifs) , pose par colle préconise et adaptée au support.

finition par PEINTURE SATINÉE sans solvant , finition B

Concerne: Concerne: l'ensemble des locaux de la zone restructurée (CF plan de repérage) sanitaire 1 et sas sanit 1

7.404 SUR OUVRAGES EN PVC

Réalisation de peinture sur tous ouvrages PVC comprenant:

- brossage
- dépoussiérage
- dégraissage
- 2 couches levisCRYL

Concerne: l'ensemble des canalisations PVC vues et toutes pièces de fixations.

7.405 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES

- brossage
- Dégraissage
- 1 couche de primaire
- couche intermédiaire
- 2 couches LA SEIGNEURIE ARM130

Concerne: les canalisations existantes de chauffage ou plomberie

7.406 peinture sur ouvrages BOIS NEUFS extérieurs

- préparation des supports
- reprise des défauts par rebouchage et enduisage
- 3 couches de laque glycero satinée type rubbol satura SIKKENS sur chaque face, y compris sujétion de peinture sur quincailleries

Concerne: la porte remplacée sur salle du conseil, y compris les parties fixes conservées, prestation a réaliser au 2 faces de l'ouvrage

7.406 NETTOYAGE GENERAL

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser le nettoyage général des locaux (nettoyage soigné) avant la livraison de chaque phase ce nettoyage comprend:

- nettoyage soigné des sols et murs
- lavage des verres et glaces sur les deux faces
- nettoyage des appareils sanitaires, des robinetteries, des appareillages électriques et des luminaires, des béquilles, plaques de propreté , etc.

concerne l'ensemble des locaux ou des interventions sont prévues

PHASE E accueil mairie

Pas d'intervention sur cet espace

PHASE F ENTRÉE- ESCALIER**7.500 DEPOSES- PREPARATION**

l'entreprise du présent lot devra la dépose de tous types de revêtements existants sur les parois conservées, y compris enlèvement des traces de colle et évacuation des gravois

y compris préparation des supports, rebouchages, enduisage ou ratissage avant pose du nouveau revêtement

concerne :

- le sas d'entrée

7.501 REVETEMENT TOILE DE VERRE + PEINTURE

Sur parois verticales :

- préparations
- égrenage
- ponçage
- impression suivant nature du support (placostil ou carreau de plâtre)
- Fourniture et pose de revêtement toile de verre type ZOLFLEX, maille au choix dans gamme standard (choix minimal de 4 motifs) , pose par colle préconise et adaptée au support.

finition par PEINTURE SATINÉE sans solvant , finition B

Concerne: Concerne: les parois verticales du SAS d'entrée

7.502 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES

- brossage

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
- Dégraissage				
- 1 couche de primaire				
- couche intermédiaire				
- 2 couches LA SEIGNEURIE ARM130				

Concerne:

* les canalisations existantes de chauffage ou plomberie dans le sas d'entrée

La mise en peinture contrastée des contremarches sur première et dernière marche de chaque volée d'escalier entre sas entrée et étage

Les fixations des compléments de mains courantes réalisés

7.503 VERNIS SUR OUVRAGES BOIS

- brossage
- Dégraissage
ponçage
- application de 3 couches de vernis , y compris ponçage entre chaque couche

Concerne: les compléments de main courante et garde corps dans la cage d'escalier

7.504 NETTOYAGE GENERAL

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser le nettoyage général des locaux (nettoyage soigné) avant la livraison de chaque phase ce nettoyage comprend:

- nettoyage soigné des sols et murs
- lavage des verres et glaces sur les deux faces
- nettoyage des appareils sanitaires, des robinetteries, des appareillages électriques et des luminaires, des béquilles, plaques de propreté , etc.

concerne l'ensemble des locaux ou des interventions sont prévues

PHASE G BUREAU DU MAIRE/ DGS

Pas d'intervention sur cet espace

TOTAL HT OFFRE DE BASE

TVA 20%

TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES

the 1990s, the number of people in the UK who are employed in the public sector has increased from 10.5 million to 12.5 million (12% of the population).

There are a number of reasons for this increase. One of the main reasons is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

Another reason for the increase is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

A third reason for the increase is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

A fourth reason for the increase is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

A fifth reason for the increase is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

A sixth reason for the increase is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

A seventh reason for the increase is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

An eighth reason for the increase is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

A ninth reason for the increase is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

A tenth reason for the increase is the growth of the public sector. The public sector has grown from 10.5 million in 1990 to 12.5 million in 2000. This is due to a number of factors, including the growth of the public sector, the increase in the number of people in the public sector, and the increase in the number of people in the public sector.

LOT N° 08 ELECTRICITE**PRESCRIPTIONS PARTICULIERES****DOCUMENTS DE REFERENCE**

L'entrepreneur se reportera au chapitre 0 PRESCRIPTIONS COMMUNES pour connaître les conditions du chantier.

Toute l'installation sera réalisée en conformité avec les lois, décrets, règlements et normes en vigueur.

QUALITE DES OUVRAGES

Le présent lot aura à sa charge l'ensemble des travaux d'électricité nécessaire à la réalisation complète des ouvrages.

Outre la fourniture et pose de tous les ensembles et éléments nécessaires aux installations et équipements, la fourniture des plans de réservations, des schémas fonctionnels et les données de puissance électrique nécessaires.

les notices d'entretien et d'exploitations

les mesures de terre et toutes protections nécessaires

Les frais de contrôle de sécurité et conformité

les démarches éventuelles auprès de l'EDF

la desserte électrique depuis l'origine de l'installation.

le contrôle final des installations par organisme agréé

ALIMENTATION

Les passages seront réalisés en encastré sous goulottes ou fourreaux conformes aux normes.

TRAVERSEES

L'entrepreneur du présent lot devra toutes les traversées de planchers et murs y compris rebouchage et scellements après passage des circuits.

MISE A LA TERRE

raccordement au circuit de terre existante

Réalisations des circuits équipotentiels des appareils sanitaires.

Tous les circuits sont exécutés en encastré ou derrière les doublages.

Les circuits prises de courant seront indépendants des circuits lumière et les prises, modèle à ECLIPSE, seront placées à 0,25 m du sol fini sauf indication particulière.

Le petit appareillage sera de la marque MOSAÏC legrand à large touche (sauf stipulations particulières au descriptif de travaux).

L'entrepreneur joindra à sa proposition une documentation des appareillages prévus dans son offre, pour les appareils ne comportant pas de référence précise dans le descriptif.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

PHASE A (RDC :zone bureau 1-police municipale – rangement- degt2 ETAGE réunion 2 –repro - dégt 4 DGS accueil etage)

8.100 EQUIPEMENT CHANTIER

- Mise en place d'un coffret de chantier protégé pour les besoins du chantier depuis l'installation existante, cheminement protégé (pas de câble au sol dans la zone existante accessible)

8.101 IDENTIFICATION /DEPOSE

Isolement des réseaux dans les locaux restructurés
Repérage des réseaux informatique et téléphonique dans local rangement du RDC,
modification éventuelle du réseau telephone et informatique pour assurer la permanence des services

dépose des luminaires dans les locaux restructurés

évacuation, y compris tous droits

8.102 LIGNE DE TERRE

raccordement des locaux modifiés à la ligne de terre existante,
Liaison équipotentielle réglementaire de toutes les masses métalliques et des prises de courant, compris canalisations de plomberie.

8.103 ALIMENTATION PRINCIPALE- TABLEAU

réalisation d'une nouvelle distribution des locaux suivant nécessité depuis comprenant:

alimentation des équipements depuis tableauX de l'établissement
Passage des câbles dans locaux existants

•

Fourniture et pose d'un nouveau tableau pour les ouvrages créés suivant nécessités,

Les tableaux ou coffrets normalisés seront conforme aux normes applicables aux ERP, de dimensions appropriées à leurs équipements respectifs et éventuellement complémentaires de 40%.

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
Fond muni d'une plaque amovible convenablement dimensionnée à fixations étanches par vis, destiné à recevoir les presse-étoupes d'entrée de câbles.				
Peinture réalisée par une couche de protection anticorrosion, une couche d'apprêt, deux couches de finition.				
L'appareillage sera fixé et câblé sur châssis ou plaque de fond facilement amovible.				
Le câblage sera réalisé en câble HO7V de section appropriée placé sous goulotte plastique.				
Tous les départs et arrivées seront réalisés sur bornes type « Entrelec ».				
Les divers appareillages seront repérés par étiquettes.				
Les parties métalliques seront reliées à la terre ainsi que la porte par l'intermédiaire d'une tresse cuivre.				
Les tableaux comprendront tous les accessoires de câblage (borniers, obturateurs, plastrons de repérage, etc...).				
Le schéma de chaque tableau et son circuit de distribution seront placés sous étui plastique placardé sur la face interne de la porte.				
Ce tableau créé comportera toutes les protections spécifiques pour les nouveaux ouvrages suivant les divers types d'équipements				
L'entreprise devra la mise à jour des plans du tableau électrique existant suite aux interventions qu'il aura mené sous forme de document papier et informatique				
Le schéma de chaque tableau et son circuit de distribution seront placés sous étui plastique placardé sur la face interne de la porte.				
<u>Spécifications d'équipement</u>				
Les appareils de protection devront assurer l'autonomie relative entre les différents circuits de distribution de façon à assurer au maximum la continuité des alimentations des différents circuits en cas d'avarie sur l'un d'entre eux.				
Chaque départ sera protégé par un disjoncteur divisionnaire.				
Des différentiels seront à prévoir suivant les indications ci avant Ils tiendront compte de : la sélectivité amont-aval entre disjoncteurs.				
◆ Les dispositifs de protection posséderont le pouvoir de coupure minimum requis et adapté à l'établissement (note de calcul à fournir).				

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

L'ensemble devra être conforme à l'ensemble des normes en vigueur.

PHASE A (RDC :zone bureau 1-police municipale - rangement- degt2 ETAGE réunion 2 -repro - dégt 4 DGS accueil etage)

8.201 EQUIPEMENT ECLAIRAGE DES LOCAUX

Les niveaux d'éclairage minimum après un fonctionnement de 500 heures seront les suivants :

- bureaux
.....mi
ni 300 lux - maxi 400 lux
- sanitaires
.....mi
ni 200 lux - maxi 350 lux

Base de calcul : hauteur du plan utile 0,85m ; coefficient de dépréciation : 0,8 ; coefficient de réflexion : 7.3.1.

L'indice de rendu des couleurs des sources sera au moins égal à 85 ; la température de couleur des sources fluorescentes sera voisine de 4000°K, dans les circulations elle sera de 3000°K.

Les appareils devront satisfaire à l'indice de protection minimale découlant des influences externes selon la NFC 15.100.

Les luminaires seront fixés de manière sûre et durable au plancher haut. En aucun cas ils ne seront fixés au faux-plafond.

Le conducteur de protection sera distribué jusqu'à tous les luminaires, y compris les luminaires de classe II et de classe III.

les prescriptions suivantes doivent être complétées par l'entrepreneur si le niveau d'éclairage n'est pas obtenu

local POLICE MUNICIPALE

- remplacement des 4 luminaires existant par luminaires type encastrés 600/600RIDI EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande en simple allumage

DEGAGEMENT 2

- Fourniture et pose de 2 LUMINAIRES type encastrés 600/600RIDI EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande par détecteur de présence

DEGAGEMENT 4

- 5 encastrés ronds EBDF 235/218 SM- EVG RIDI, a ballast électronique
- commande en SA depuis secretariat d'étage pour moitié des éclairages

MAIRIE TREGUNC

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
- 5- encastrés ronds EBDF 235/218 SM- EVG RIDI, a ballast électronique				
- commande sur détecteurs				
nombre et repartition suivant normes				

ACCUEIL

-
- fourniture et pose de 4 suspensions type TAMARIN EPSILON au dessus du poste d'accueil existant
- commande en SA depuis secretariat d'étage

SALLE DU BUREAU MUNICIPAL

3 luminaires par luminaires type encastrés 600/600RIDI EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande en simple allumage

3 luminaires par luminaires type encastrés 600/600RIDI EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande en simple allumage

BUREAU PERISCOLAIRE

4 luminaires par luminaires type encastrés 600/600RIDI EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande en simple allumage

BUREAU COMMUNICATION

reprise de la commande d'allumage existante suite a déplacement de la cloison

NOTA : luminaires conservés et non déposés

REPRO

3 luminaires par luminaires type encastrés 600/600RIDI EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande en simple allumage

8. 202 PRISES DE COURANT ET FOURREAUX A CREER

définition du poste de travail

POSTE T1: 2 PC 16A+T à détrompeur et 2PC 16A+T et 2 RJ45(Une tel et une info)

POSTE T2: 3 PC 16A+T à détrompeur et 2PC 16A+T et 3 RJ45(2 info , 1 tel)

local POLICE MUNICIPALE

pas de modification prévue

DEGAGEMENT 2

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
Réalisation de l'alimentation spécifique pour ascenseur PMR				
Suppression des goulottes apparentes dans ancien local rangement				
Suppression des prises inutiles				
Conservation d'une prise pour ménage et d'une prise pour copieur				
<u>DEGAGEMENT 4</u>				
Suppression des prises sur cloisonnement démolies				
Fourniture et pose de 4 prises dans cloisonnement créé				
<u>SALLE DU BUREAU MUNICIPAL</u>				
Reprise des alimentations des prises existantes sur parois conservées				
Fourniture et pose de 2 PC 16A +T				
Installation d'un poste de travail type T1				
<u>BUREAU PERISCOLAIRE</u>				
Fourniture et pose de 2 PC 16A +T				
Installation d'un poste de travail type T1				
<u>BUREAU COMMUNICATION</u>				
Mise en place d'une prise en dessous de l'interrupteur				
Installation d'un poste de travail type T1 au droit copieur				
<u>REPRO</u>				
Fourniture et pose de 6 PC 16A +T				
Installation d'un poste de travail type T1				
<u>8.203 ECLAIRAGE DE SECURITE</u>				
l'éclairage de sécurité existant est conservé				
l'entrepreneur devra la dépose et repose du bloc de secours au droit de l'accès escalier et sa repose au dessus de la porte y compris reprise d cablageau niveau 1				
<u>8.204 ALARME INCENDIE</u>				
modification des emplacements des declencheurs incendie pour mise a hauteur conforme PMR, y compris remplacement de câblage et obturateur sur anciens emplacements				
<u>8.205 LIAISON INFORMATIQUE TELEPHONE</u>				

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
raccordement des prises informatique et telephone créées sur l'installation existante				
y compris mise en place d'un bandeau complémentaire suivant nécessités				
y compris cordon de brassage				

PHASE B TRAVAUX ETAGE AILE SUD

8.301 EQUIPEMENT ECLAIRAGE DES LOCAUX

Les niveaux d'éclairage minimum après un fonctionnement de 500 heures seront les suivants :

- bureaux
.....mi
ni 300 lux - maxi 400 lux
- sanitaires
.....mi
ni 200 lux - maxi 350 lux

Base de calcul : hauteur du plan utile 0,85m ; coefficient de dépréciation : 0,8 ; coefficient de réflexion : 7.3.1.

L'indice de rendu des couleurs des sources sera au moins égal à 85 ; la température de couleur des sources fluorescentes sera voisine de 4000°K, dans les circulations elle sera de 3000°K.

Les appareils devront satisfaire à l'indice de protection minimale découlant des influences externes selon la NFC 15.100.

Les luminaires seront fixés de manière sûre et durable au plancher haut. En aucun cas ils ne seront fixés au faux-plafond.

Le conducteur de protection sera distribué jusqu'à tous les luminaires, y compris les luminaires de classe II et de classe III.

les prescriptions suivantes doivent être complétées par l'entrepreneur si le niveau d'éclairage n'est pas obtenu

BUREAU RH

reprise de la commande d'allumage existante suite a déplacement de la porte pour nouvelle implantation de commande

NOTA : luminaires conservés et non déposés

8. 302 PRISES DE COURANT ET FOURREAUX A CREER

définition du poste de travail

POSTE T1: 2 PC 16A+T à détrompeur et 2PC 16A+T et 2 RJ45(Une tel et une info)

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
POSTE T2: 3 PC 16A+T à détrompeur et 2PC 16A+T et 3 RJ45(2 info , 1 tel)				

BUREAU RH

Mise en place d'une prise en dessous de l'interrupteur de porte d'entrée

PHASE C sanitaire ETAGE**8.301 EQUIPEMENT ECLAIRAGE DES LOCAUX**

Les niveaux d'éclairage minimum après un fonctionnement de 500 heures seront les suivants :

- bureaux
.....mi
ni 300 lux - maxi 400 lux
- sanitaires
.....mi
ni 200 lux - maxi 350 lux

Base de calcul : hauteur du plan utile 0,85m ; coefficient de dépréciation : 0,8 ; coefficient de réflexion : 7.3.1.

L'indice de rendu des couleurs des sources sera au moins égal à 85 ; la température de couleur des sources fluorescentes sera voisine de 4000°K, dans les circulations elle sera de 3000°K.

Les appareils devront satisfaire à l'indice de protection minimale découlant des influences externes selon la NFC 15.100.

Les luminaires seront fixés de manière sûre et durable au plancher haut. En aucun cas ils ne seront fixés au faux-plafond.

Le conducteur de protection sera distribué jusqu'à tous les luminaires, y compris les luminaires de classe II et de classe III.

les prescriptions suivantes doivent être complétées par l'entrepreneur si le niveau d'éclairage n'est pas obtenu

SANITAIRE

Suppression de la commande d'allumage existante suite a déplacement de la porte

Remplacement des luminaires existants en plafond par appliques type BENONI a détecteur incorporé , 1*18W, commande par détecteur intégré

Concerne les 2 plafonniers

Remplacement des 2 appliques existantes au droit plan de vasque par appliques GAGGI epsilon 1 X 46W

8. 302 ALARME INCENDIE

mise en place d'un flash lumineux PMR –dans sanitaire, raccordement à l'installation d'alarme existante

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

PHASE D sanitaire RDC- porte salle du conseil**8.301 EQUIPEMENT ECLAIRAGE DES LOCAUX**

Les niveaux d'éclairage minimum après un fonctionnement de 500 heures seront les suivants :

- bureaux
.....mi
ni 300 lux - maxi 400 lux
- sanitaires
.....mi
ni 200 lux - maxi 350 lux

Base de calcul : hauteur du plan utile 0,85m ; coefficient de dépréciation : 0,8 ; coefficient de réflexion : 7.3.1.

L'indice de rendu des couleurs des sources sera au moins égal à 85 ; la température de couleur des sources fluorescentes sera voisine de 4000°K, dans les circulations elle sera de 3000°K.

Les appareils devront satisfaire à l'indice de protection minimale découlant des influences externes selon la NFC 15.100.

Les luminaires seront fixés de manière sûre et durable au plancher haut. En aucun cas ils ne seront fixés au faux-plafond.

Le conducteur de protection sera distribué jusqu'à tous les luminaires, y compris les luminaires de classe II et de classe III.

les prescriptions suivantes doivent être complétées par l'entrepreneur si le niveau d'éclairage n'est pas obtenu

SANITAIRE 1

Suppression de la commande d'allumage existante
suppression de cloison

1 luminaire à fixer sur faux plafond créé par luminaires type encastrés 600/600RIDI EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande en simple allumage

SAS SANITAIRE 1

Reprise de la commande d'allumage existante

1 luminaire à fixer sur faux plafond créé par luminaires type encastrés 600/600RIDI EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande en simple allumage

Concerne les 2 plafonniers

Remplacement des 2 appliques existantes au droit plan de vasque par appliques GAGGI epsilon 1 X 46W

8.302 ALARME INCENDIE

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
mise en place d'un flash lumineux PMR –dans sanitaire, raccordement à l'installation d'alarme existante				
modification des emplacements des declencheurs incendie pour mise a hauteur conforme PMR, y compris remplacement de câblage et obturateur sur anciens emplacements dans degagement				

8. 302 ECLAIRAGE DE SECURITE

suppression d'un bloc sortie au droit de la porte vers degagement
1

PHASE F ENTRÉE- ESCALIER**8. 401 PRISES DE COURANT ET FOURREAUX A CREER**

Realisation d'alimentation pour les 3 portes automatiques , une
alimentation par porte, y compris protection spécifique

8. 402 ALARME INCENDIE

modification des emplacements des declencheurs incendie pour
mise a hauteur conforme PMR, y compris remplacement de
câblage et obturateur sur anciens emplacements dans hall

PHASE G BUREAU DU MAIRE/ DGS**8.501 EQUIPEMENT ECLAIRAGE DES LOCAUX**

Les niveaux d'éclairage minimum après un fonctionnement de
500 heures seront les suivants :

- bureaux
.....mi
ni 300 lux - maxi 400 lux
- sanitaires
.....mi
ni 200 lux - maxi 350 lux

Base de calcul : hauteur du plan utile 0,85m ; coefficient de
dépréciation : 0,8 ; coefficient de réflexion : 7.3.1.

L'indice de rendu des couleurs des sources sera au moins égal à
85 ; la température de couleur des sources fluorescentes sera
voisine de 4000°K, dans les circulations elle sera de 3000°K.

Les appareils devront satisfaire à l'indice de protection minimale
découlant des influences externes selon la NFC 15.100.

Les luminaires seront fixés de manière sûre et durable au
plancher haut. En aucun cas ils ne seront fixés au faux-plafond.

Le conducteur de protection sera distribué jusqu'à tous les
luminaires, y compris les luminaires de classe II et de classe III.

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

les prescriptions suivantes doivent être complétées par l'entrepreneur si le niveau d'éclairage n'est pas obtenu

SALLE DU MAIRE

3 luminaires par luminaires type encastrés 600/600RIDI
EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande en simple
allumage

3 luminaires par luminaires type encastrés 600/600RIDI
EBRME 414 SM-EVG RIDI, commande en simple
allumage

8. 502 PRISES DE COURANT ET FOURREAUX A CREER

définition du poste de travail

POSTE T1: 2 PC 16A+T à détrompeur et 2PC 16A+T et 2 RJ45(Une
tel et une info)

POSTE T2: 3 PC 16A+T à détrompeur et 2PC 16A+T et 3 RJ45(2
info , 1 tel)

BUREAU du MAIRE

Reprise des alimentations des prises existantes sur parois
conservées

Fourniture et pose de 2 PC 16A +T
Installation d'un poste de travail type T1

8.503 LIAISON INFORMATIQUE TELEPHONE

raccordement des prises informatique et telephone créées sur
l'installation existante

y compris mise en place d'un bandeau complémentaire suivant
nécessités

y compris cordon de brassage

TOTAL HT OFFRE DE BASE

TVA 20 %

TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES

the 1990s, the number of people in the world who are under 15 years of age is expected to increase from 1.1 billion to 1.5 billion.

There are a number of reasons why the world's population is growing so rapidly. One of the main reasons is that the number of children born to each woman has increased. This is due to a number of factors, including the fact that women are now having children at a younger age, and that there are more children surviving to adulthood.

Another reason why the world's population is growing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there are more people surviving to old age.

There are a number of other reasons why the world's population is growing so rapidly. One of the main reasons is that the number of people who are migrating to other parts of the world has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now moving to other parts of the world in search of better opportunities.

Another reason why the world's population is growing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there are more people surviving to old age.

There are a number of other reasons why the world's population is growing so rapidly. One of the main reasons is that the number of people who are migrating to other parts of the world has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now moving to other parts of the world in search of better opportunities.

Another reason why the world's population is growing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there are more people surviving to old age.

There are a number of other reasons why the world's population is growing so rapidly. One of the main reasons is that the number of people who are migrating to other parts of the world has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now moving to other parts of the world in search of better opportunities.

Another reason why the world's population is growing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there are more people surviving to old age.

There are a number of other reasons why the world's population is growing so rapidly. One of the main reasons is that the number of people who are migrating to other parts of the world has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now moving to other parts of the world in search of better opportunities.

Another reason why the world's population is growing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there are more people surviving to old age.

There are a number of other reasons why the world's population is growing so rapidly. One of the main reasons is that the number of people who are migrating to other parts of the world has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now moving to other parts of the world in search of better opportunities.

Another reason why the world's population is growing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there are more people surviving to old age.

LOT N° 09 PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE

1.0 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES PLOMBERIE

L'entrepreneur se reportera au chapitre 0 PRESCRIPTIONS COMMUNES pour connaître les conditions du chantier.

1. - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot comprennent en fourniture et pose:

- l'installation des appareils sanitaires, robinets de puisage
- l'alimentation en eau froide des appareils sanitaires, robinets ci-dessus depuis le réseau existant.
- l'alimentation en eau chaude des appareils depuis le réseau existant
- les vidanges, chutes et collecteurs d'eaux usées et eaux vannes, provenant des appareils jusqu'aux chutes.
- les ventilations primaires des évacuations ci-dessus.
- les travaux d'installation liés aux travaux ci-dessus:

. raccords, manchons, fourreaux, colliers de fixation, vis, boulons, attaches, soudures, pièces accessoires, pattes à scellement, façon de pose à toute hauteur, trous, percements, rainures, évidements, etc... et raccord au mortier de ciment.

D'une manière générale, tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des installations et en conformité avec les prescriptions des D.T.U. et règles particulières concernant les différents ouvrages de ce lot.

2. -RAPPEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Les ouvrages seront conformes aux prescriptions les concernant, aux Normes, documents techniques unifiés 60-1 et ses additifs, avis techniques du C.S.T.B. et tous les textes règlements avec leurs mises à jour et annexes en vigueur, lors de l'exécution des travaux.

- D.T.U. 60 - Norme REEF - D.T.U. 65-6 - Règlement sanitaire Municipal Règlement sanitaire Départemental.

Ils seront en conformité avec les recommandations des Services d'Hygiène de la ville, Compagnie agréée chargée de la distribution d'eau, des Services Incendie.

3. - GENERALITES

3.1. - Sections - Canalisations

L'entrepreneur de plomberie est responsable de la détermination des sections des diverses canalisations décrites au présent lot.

Les canalisations d'alimentation mises en oeuvre seront de qualité comparable à celle de l'acier galvanisé.

Les canalisations enterrées seront réalisées en continuité et posé dans un lit de sable ou de terre homogène.

Il devra justifier ses calculs à tout moment, sur simple demande verbale ou écrite de l'Architecte ou du Bureau de Contrôle, ce dernier pouvant modifier ces sections, sans augmentation du montant du Marché (voir article 3.5).

3.2. - Schémas - plans de détails - plans de recolement

L'entrepreneur établira tous schémas et plans de parcours et de détails qui sont nécessaires pour exécuter les travaux notamment pour le gros oeuvre afin qu'il puisse réaliser une installation conforme aux normes. pour le réseau sous dallage ce plan comportera la position des attentes, le diamètre d'évacuation nécessaire, le type de canalisation à utiliser ainsi que leur pente minimale.

Il apportera les modifications éventuelles demandées avant de passer à leur exécution.

L'approbation des plans ne relèvera pas l'entrepreneur de la responsabilité des erreurs qui pourraient exister et il restera responsable des cotes et des dessins.

A la fin des travaux, l'installateur remettra au Maître de l'ouvrage, établie sur calque, une série complète des documents nécessaires pour permettre de faciliter le service et l'entretien: schémas généraux des circuits, avec repères correspondants, notice d'entretien...

3.3. - Fourreaux

Toute traversée de murs, cloisons ou planchers par une canalisation, est munie d'un fourreau PVC scellé à l'aide de matériaux de même nature que la plancher ou les murs traversés.

3.4. - Visite, nettoyage, débouchage des canalisations

Bien que ceux-ci ne soient pas indiqués sur les plans et comptabilisés dans le présent devis, l'entrepreneur reconnaissant exécuter ces travaux dans les règles parfaites régissant son lot, devra tous systèmes pour permettre, en cas d'incendie, le tringlage des canalisations et leur visite pour débouchage, nettoyage...

Les tampons de visite, bouchons de dégorgeement... seront en nombre suffisant, l'Architecte et le Bureau de Contrôle étant, en dernier ressort, les seuls juges et pouvant en augmenter leur nombre, sans que l'entrepreneur puisse prétendre à une plus-value quelconque.

3.5. - Protection contre les bruits

L'isolement contre la propagation des bruits aériens et des vibrations devra être particulièrement soigné.

L'entrepreneur prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas provoquer un niveau de bruit supérieur aux nouvelles normes acoustiques en vigueur, notamment la robinetterie. Si ce niveau était dépassé, l'entrepreneur apporterait tous les correctifs nécessaires. Le diamètre des tuyauteries d'alimentation d'appareils ne sera jamais inférieur à 10/12.

3.6. - Prescriptions communes à tous les corps d'état

L'entrepreneur est considéré, par l'Architecte, avoir pris connaissance des prescriptions générales communes et applicables à tous les corps d'état et énumérées au début du présent descriptif.

3.7. - Qualité et isolation acoustique des appareils et robinetteries

Les robinetteries appartiendront au Groupe I avec un indice DS égal ou supérieur à 25 DB (A) conforme aux qualités et normes acoustiques applicables à ce matériel.

Les appareils seront désolidarisés des parois, dalles et supports métalliques qui les retiennent à ceux-ci.

3.8. - Etanchéité entre appareils et parois verticales

Obtenu par un cordon de mastic pâteux applicable à froid, type SILCOFERM (à prévoir au présent lot).

3.9 - Protection

La protection des appareils sanitaires pendant toute la durée du chantier est à la charge du plombier, avec colmatage des évacuations par tampons de plâtre sur papier kraft.

Le plombier mettra au point dès le début du chantier, ses plans d'exécutions qu'il soumettra à l'accord de l'architecte, notamment le positionnement des évacuations à fournir au gros œuvre.

3.10 mise à la terre

L'ensemble des installations réalisées par le présent lot devront être mises à la terre , conformément à la réglementation.

3.10. - Gravois - Nettoyage du chantier

Chaque entrepreneur devra implicitement dans sa proposition, l'enlèvement de tous gravois, déchets, emballages provenant de ses travaux.

Dans le cas de gravois de provenance douteuse, laissés sur le chantier, ceux-ci seront enlevés par l'entrepreneur de Gros-Oeuvre, sur simple ordre de service de l'Architecte et le montant des frais occasionnés par cet enlèvement sera alors réparti entre les différentes entreprises ayant déjà pris possession du chantier au prorata du montant de leurs travaux respectifs sans que ces entreprises puissent élever de protestations.

Le chantier devra être tenu en parfait état de propreté pendant toute la durée des travaux y compris pour la partie en vide-sanitaire.

3.11. - Conservation des ouvrages

Chaque entrepreneur sera responsable individuellement de la bonne conservation des ouvrages par lui exécutés pendant toute la durée des travaux et cela jusqu'à la réception des travaux.

Aucune exception ne sera admise à cette règle.

D'une manière générale l'installation doit être robuste, pratique et silencieuse. Elle comprendra éventuellement les réducteurs de pression et purges nécessaires

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES CHAUFFAGE

INSTALLATIONS

Les ouvrages seront conformes aux prescriptions les concernant, aux Normes, documents techniques unifiés 61-1 et ses additifs, avis techniques du C.S.T.B. et tous les textes règlements avec leurs mises à jour et annexes en vigueur, lors de l'exécution des travaux.

DOCUMENTS DE REFERENCES

Le présent document a pour objet les travaux d'installation de chauffage par chaudière gaz d'une maison d'habitation.

PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERAL

L'adjudicataire devra prévoir une installation complète achevée sur le site, en parfait état de fonctionnement. raccordée aux arrivées d'électricité et de fluides et répondant aux demandes de la présente spécification.

Toutes les dispositions précisées ci-après, sur les plans et schémas (à fournir par l'entreprise) devront être respectés tant en ce qui concerne le choix des matériels et matériaux que des dispositions d'ensemble.

L'adjudicataire devra prévoir les travaux et matériels indispensables au complet et parfait achèvement des travaux prévus et non à la spécification, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance, de leur nature et qu'il aura à suppléer par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourrait être omis.

Il devra de ce fait, effectuer sans exception, ni réserve, ni plus value, tous les travaux nécessaires à l'achèvement des travaux.

Nulle prescription, nulle directive ou indication données dans la présente spécification ne peuvent être considérées par l'adjudicataire comme étant limitative.

Aucun changement ne pourra être apporté au projet présenté sans une autorisation préalable des représentants du maître d'Ouvrage, sur avis motivé du maître d'œuvre. Tous les frais résultant de changements non autorisés ainsi que tout travail supplémentaire exécuté sans ordre écrit resteront à la charge de l'adjudicataire.

En cas d'incertitude, l'entreprise consultée pourra demander complément d'informations au cabinet d'architectes avant sa remise de prix.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Les entreprises prenant part à l'appel d'offres sont réputées être parfaitement au courant de la consistance des ouvrages incombant aux diverses entreprises et avoir pris connaissance des devis descriptifs relatifs à chacun des lots de travaux ayant une incidence sur les travaux du présent lot.

L'entrepreneur du présent lot sera tenu de chiffrer le bordereau tel qu'il est défini. les propositions autres que celles figurant dans ce bordereau seront obligatoirement chiffrées en variante.

MATERIAUX MIS EN OEUVRE

Les matériaux et matériels constituant l'installation seront neufs et de première qualité.

Leur mise en œuvre sera effectuée conformément aux normes, aux règles de l'art de la profession et en respectant la réglementation en vigueur.

LIMITES DE PRESTATIONS

Sont compris dans la fourniture:

- d'une façon générale, l'exécution de tous travaux d'équipement nécessaire à la parfaite réalisation de l'installation telle qu'elle est définie dans l'ensemble des documents d'appel d'offres.
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose des équipements, engins de levage inclus.
- le réglage de tout le matériel nécessaire à l'exécution des travaux et à la mise en route.
- les études d'installation, de détail et la fourniture des plans correspondants.
- les boulons et dispositifs d'ancrage des équipements
- l'ensemble des installations électriques nécessaires à l'installation ainsi que leur raccordement (armoire, relaying, alimentation des divers utilisateurs) à partir des câbles de puissance prévus par ailleurs.
- l'exécution de tous percements et raccords dans tous ouvrages de gros œuvre .
- la fourniture et la pose, à chaque percement, d'un fourreau permettant le passage libre de la canalisation tout en assurant l'étanchéité entre fourreau et canalisation.
- le réglage de toutes les parties de l'installation
- les contrôles de fabrication ainsi que les essais et épreuves hydrauliques règlementaires
- les manuels d'instruction et d'entretien avec notice techniques des principaux appareils.
- l'enlèvement de tous gravats provenant de l'installation ou des ouvrages du présent lot
- la garantie de fonctionnement des installations et des équipements ainsi que le suivi technique par un technicien pour assurer la formation de l'utilisateur à l'utilisation de l'équipement.

ESSAIS - RECEPTION

L'entrepreneur devra procéder à tous les essais nécessaires des systèmes , asservissement, régulations, de suivi en température ainsi que les essais de puissance aux conditions voisines des conditions de conception. L'ensemble de ces frais sont à la charge du titulaire du présent lot.

La mise en température de l'ensemble sera réalisée conformément aux normes et spécifications du fabricant pour la partie chauffage par le sol

REGLES PARTICULIERES D'ETUDES

L'objet du présent chapitre est de définir les données de base nécessaires à la définition et au dimensionnement des différentes installations.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

- ensemble des règles particulières et spécifications applicables à l'appel d'offre
- textes réglementaires existants en date de la commande

NORMES - STANDARDS - CODES

Electricité

- DTU 70.1 et 70.2
- NORMES NFC 15.100
- Publications UTE
- décrets relatifs à la protection des personnes contre les courants électriques.

CHAUFFAGE

- DTU 24.1 fumisterie
- DTU 60.1 travaux de plomberie sanitaire
- DTU 60.2 canalisations PVC
- DTU 65 installation de chauffage central
- DTU 65.11 sécurité des installations de chauffage central
- DTU THK 77 règles de calculs des caractéristiques thermiques et des déperditions
- normes NFC 15.100, NFC 15.710,
- NORME NFE 31.001
- NORME NFC 32.330
- l'arrêté du 23/06/78 relatif au chauffage à eau chaude
- Règlements de sécurité contre l'incendie de l'habitation
- le règlement sanitaire départemental et municipal.

En outre, l'entrepreneur du présent lot respectera les règles d'installation et les spécifications techniques données ou définies par le fabricant des matériels mis en oeuvre.

Si en cours de travaux, de nouveaux règlements entraînent en vigueur, l'entrepreneur serait tenu de s'y conformer, suivant les modalités d'application de ces règlements.

BASES DE CALCULS

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet se situe dans le département du Finistère, altitude inférieure à 200 mètres.

CONDITIONS DE TEMPERATURES EXTERIEURES

Le système de chauffage est défini d'après les conditions suivantes:

- température sèche: -4°C
- humidité relative : 100%
- Orientation des vents: Ouest- Sud Ouest

CONDITIONS DE TEMPERATURES INTERIEURES

Le système de chauffage est défini d'après les conditions suivantes:

SALLE DE BAINS - TOILETTES

- température intérieure: +22°C

AUTRES LOCAUX

- température intérieure: +19°C

COEFFICIENTS DE TRANSMISSION THERMIQUE

A déterminer par l'adjudicataire du présent lot

RENOUVELLEMENT D'AIR

Des entrées d'air frais sont à prévoir par l'entreprise du présent lot et donc à prendre en compte dans le calcul des déperditions.

L'installation de ventilation est existante

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

DIMENSIONS DES OUVRAGES

L'entrepreneur doit relever sur place les dimensions des ouvrages à réaliser, avant leur mise en fabrication. Les cotes données sur les plans et dans les pièces écrites, sont des cotes d'appellation.

L'entrepreneur devra fournir en temps utile aux autres corps d'états les réservations qui lui sont nécessaires, faute de respect de cette clause l'entrepreneur aura à sa charge toutes les modifications qui pourraient en découler..

QUALITE DES MATERIAUX

Tous les matériaux, appareils et accessoires divers utilisés dans les installations devront être neufs et de première qualité.

La provenance sera indiquée par l'entreprise, et le maître d'ouvrage se réservera le droit, soit d'exercer une vérification sur la fabrication en usine de ces matériaux ou appareils, soit d'exiger la production des factures et certificats attestant leur origine.

Aucun changement ne pourra être apporté en cours d'exécution des travaux sans l'accord du maître d'oeuvre.

Préalablement à l'installation, un échantillonnage du petit matériel et de certains appareils pourra être demandé et devra être soumis à l'agrément du maître d'oeuvre

L'entreprise doit s'assurer de la possibilité d'avoir, en temps utile, tous les matériaux et fournitures nécessaires à la marche régulière du chantier. Aucune carence de livraison des fournisseurs ne pourra être invoquée pour justifier un retard quelconque.

ARMOIRE chauffage

l'entrepreneur devra une armoire à positionner près de la chaudière, le présent lot devra le tableau de protection et commandes des différents accessoires qu'il pose, il devra l'alimentation de son tableau depuis tableau électrique général

TUYAUTERIES DE CHAUFFAGE

Les tuyauteries seront réalisées en cuivre écroui ou PER , sous fourreau.

Le tracé des tuyauteries sera étudié en fonction des critères suivants:

- techniques: purges, vidanges, dilatations.
- maintenance: accès aux vannes, etc...
- esthétiques: réseau apparent, etc...

Les canalisations seront soigneusement disposées et rectilignes. Elles seront toujours placées de façon à être accessible et démontables. En cas d'impossibilité d'avoir des tuyauteries accessibles, elles seront mises en place sous fourreau, les soudures et piquages sont interdits.

Les supports et fixations devront empêcher la production et la propagation des bruits.

Toutes les canalisations seront posées avec une pente uniforme et continue. Les points bas seront équipés de robinets de vidange. Tous les points hauts seront équipés de purgeurs automatiques.

Les tuyauteries seront calorifugées au moyen de manchons de mousse de type ARMAFLEX type M1AFM

L'ensemble des robinets d'isolement, sauf spécifications contraires, seront de type 1/4 de tour à boisseau sphérique, jusqu'au diamètre 50mm.

CONTROLE TECHNIQUE

Pendant et à la fin des travaux , il sera procédé aux vérifications de conformité du présent document. Toutes les matières premières, tout le matériel et toutes les parties d'installation qui ne répondraient pas aux conditions fixées seront refusés et devront être remplacés par l'entrepreneur sans qu'il en résulte ni augmentation de prix, ni prolongation du délai d'exécution, ni indemnité.

Désignation des travaux

U Q P.U. Total

PHASE A (RDC :zone bureau 1-police municipale –
rangement- degt2 ETAGE réunion 2 –repro -

9.101 DEPOSE RADIATEURS

Le plombier réalise la dépose des radiateurs pour permettre les travaux de peinture ou la réalisation des ouvrages. Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage
Dépose des radiateurs et mise en dépôt
Bouchonnage des circuits aller et retours

Compris dépose des fixations pour repose lors du déplacement des radiateurs

concerne les radiateurs dans l'ensemble des locaux de la phase

9.102 DEPOSE équipement sanitaires

Le plombier réalise la dépose des équipements sanitaires la réalisation des ouvrages. Cette prestation comprends

Dépose des appareils sanitaires
évacuation et mise en décharge, sauf spécifications particulières ci après
suppression des alimentations d'eau chaude et eau froide apprente dans le loal, bouchonnage dans doublages ou en plafond du niveau inférieur
suppression des evacuations apparentes et bouchonnage soigné

concerne les équipements de l'office de l'étage

9.103 MODIFICATIONS RADIATEURS

Déplacement de radaiteur existant comprenant.

Modification des circuits pour replacer le radiateur au nouvel emplacement, Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage
Modification des circuits aller et retour du radiateur depuis le point nécessaire (éventuellement sous face de plancher) afin de supprimer les sortie en plancher et mise en place du radaiteur a son nouvel emplacement

Mise en place d'un nouveau Té de réglage suivant nécessité ,
repose ou remplacement des têtes thermostatiques
Repose de fixation de radaiteur

Désignation des travaux

U Q P.U. Total

concerne le radiateur dans dégagement 4 à l'arrivée de l'escalier principal coté droit sur cloison bureau communication

9.104 MODIFICATIONS RADIATEURS zone bureau periscolaire

modification du réseau de chauffage comprenant.

Modification des allers et retour de cet espace pour mise en récupération des circuits allers et retour existants du radiateurs pour mise en et mise en place

Modification des circuits pour replacer le radiateur au nouvel emplacement, Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage

Modification des circuits aller et retour du radiateur depuis le point nécessaire (éventuellement sous face de plancher)

Mise en place d'un nouveau Té de réglage suivant nécessité ,
repose ou remplacement des têtes thermostatiques
Repose de fixation de radiateur

concerne le radiateur dans bureau périscolaire, récupéré de la zone repro existante et positionné sur cloison entre bureau périscolaire et salle du bureau municipal

9.105 REPOSE RADIATEURS

Après réalisation des revêtements muraux et peinture
Purge de l'installation suivant nécessité
Repose de l'ensemble des radiateurs de la zone

Remise en eau et purge de l'installation

9.106 VMC

depose des bouches de VMC avant depose des faux plafonds,
bouchonnage des réseaux

repose des bouches, apres nettoyage soigné, apres reconfiguration des locaux avec reprise de répartition au droit des locaux salle du bureau municipal bureau périscolaire

Option : remplacement des bouches et mise en place de bouches neuves dans les locaux

PHASE B TRAVAUX ETAGE AILE SUD

Désignation des travaux

U Q P.U. Total

Pas de prestations prévues sur cet espace

PHASE C sanitaire ETAGE DEGT 3

9.201 DEPOSE RADIATEURS

Le plombier réalise la dépose des radiateurs pour permettre les travaux de peinture ou la réalisation des ouvrages. Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage
Dépose des radiateurs et mise en dépôt
Bouchonnage des circuits aller et retours

Compris dépose des fixations pour repose lors du déplacement des radiateurs

concerne les radiateurs dans l'ensemble des locaux de la phase

9.202 DEPOSE équipement sanitaires

Le plombier réalise la dépose des équipements sanitaires pour permettre la réalisation des ouvrages. Cette prestation comprends

Dépose du WC, évacuation et mise en décharge,
Dépose des 2 vasques et de leur robinetterie pour emploi,
dépose du meuble support des vasques et évacuation

Nota la dépose repose des accessoires (distributeurs divers seront réalisés par le maître d'ouvrage

suppression des alimentations d'eau chaude et eau froide apparente dans le local, bouchonnage dans doublages ou en plafond du niveau inférieur
suppression des évacuations apparentes et bouchonnage soigné

concerne les équipements de l'office de l'étage

9.203 MODIFICATIONS RADIATEURS

Déplacement de radiateur existant ci avantcomprenant.

Modification des circuits pour replacer le radiateur au nouvel emplacement, Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage
Modification des circuits aller et retour du radiateur depuis le point nécessaire (éventuellement sous face de plancher) afin de supprimer les sortie en plancher et mise en place du radiateur a son nouvel emplacement

Mise en place d'un nouveau Té de réglage suivant nécessité ,

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
repose ou remplacement des têtes thermostatiques				
Repose de fixation de radiateur				
Repose du radiateur existant				

concerne le radiateur a replacer sur cloison contre bureau du maire

9.203 VASQUE

repose d'une vasque et de sa robinetterie déposée ci avant

insertion dans plan de travail du menuisier , y compris découpe
modification des réseaux d'alimentation et évacuation

mise en place d'un siphon déporté sur l'ensemble

9.204 W.C.

1 ensemble WC suspendu type ALLIA PARACELTUS rallongée,
avec abattant double
support autoportant GEBERIT type duofix et réservoir complet
avec mécanisme à bouton poussoir 3/6l, alimentation eau froide et
robinet d'isolement
plaque de déclenchement double

Concerne:

- le WC

9.205 BARRE HANDICAPES

fourniture et pose d'une barre handicapé type pellet relevable
avec fixation murale au droit du bâti-support pour assurer l'accès u
placard technique

conforme aux normes PMR

Y compris tous renforts

Concerne la barre handicapés dans WC

9.206 REPOSE RADIATEURS

Après réalisation des revêtements muraux et peinture
Purge de l'installation suivant nécessité
Repose de l'ensemble des radiateurs de la zone

Remise en eau et purge de l'installation

9.207 VMC

dépose des bouches de VMC avant peinture des plafond,
bouchonnage des réseaux

Désignation des travaux

U Q P.U. Total

repose des bouches, après nettoyage soigné, après reconfiguration des locaux avec reprise de répartition au droit des locaux salle du bureau municipal bureau périscolaire

Option : remplacement des bouches et mise en place de bouches neuves dans les locaux

PHASE D sanitaire RDC- porte salle du conseil

9.301 DEPOSE RADIATEURS

Le plombier réalise la dépose des radiateurs pour permettre les travaux de peinture ou la réalisation des ouvrages. Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage
Dépose des radiateurs et mise en dépôt
Bouchonnage des circuits aller et retours

Compris dépose des fixations pour repose lors du déplacement des radiateurs

concerne les radiateurs dans l'ensemble des locaux de la phase

9.302 DEPOSE équipement sanitaires

Le plombier réalise la dépose des équipements sanitaires pour permettre la réalisation des ouvrages. Cette prestation comprends

Dépose du WC, évacuation et mise en décharge,
Dépose du lavabo
Dépose pour repose du lave mains

Nota la dépose repose des accessoires (distributeurs divers seront réalisés par le maître d'ouvrage

suppression des évacuations apparentes et bouchonnage soigné

concerne les équipements de l'office de l'étage

9.303 MODIFICATIONS RADIATEURS

Déplacement de radiateur existant dans WC comprenant.

Modification des circuits pour replacer le radiateur au nouvel emplacement, Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage
Modification des circuits aller et retour du radiateur depuis le point

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
nécessaire (éventuellement sous face de plancher) afin de supprimer les sortie en plancher et mise en place du radaiteur a son nouvel emplacement Mise en place d'un nouveau Té de réglage suivant nécessité , repose ou remplacement des têtes thermostatiques Repose de fixation de radiateur Repose du radiateur existant				

concerne le radiateur a replacer dans WC

9.304 VASQUE

repose d'une vasque et de sa robinetterie déposée ci avant

insertion dans plan de travail du menuisier , y compris découpe
modification des réseaux d'alimentation et evacuation

mise en place d'un siphon déporté sur l'ensemble

concerne la vasque dans dans SAS SAN 1

9.305 LAVE MAINS

repose du lave main et de sa robinetterie déposée ci avant

modification des réseaux d'alimentation et evacuation

mise en place d'un siphon déporté sur l'ensemble

concerne la vasque dans dans SAN 1

9.306 W.C. suspendu PMR

modification des réseaux alimentaiton et évacuation

1 ensemble WC suspendu type ALLIA PARACELSUS rallongée,
avec abattant double
support autoportant GEBERIT type duofix et réservoir complet
avec mécanisme à bouton poussoir 3/6l, alimentation eau froide et
robinet d'isolement
plaque de déclenchement double

Concerne:

- le WC

9.307 BARRE HANDICAPES

fourniture et pose de Poignées en tubes du système de barres
d'appui coudée 135° à 3 appuis muraux conforme aux normes
dans les WC handicapés type superinox Family

confome aux normes PMR

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
Y compris toutes fixations				
Concerne la barre handicapés dans WC				

9.308 REMPLACEMENT RADIATEURS

remplacement de radiateur existant contre façade, dans SAS 1 comprenant.

Modification des circuits pour replacer le radiateur au nouvel emplacement, Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage

Modification des circuits aller et retour du radiateur depuis le point nécessaire

Fourniture et pose de radiateurs acier type finimetal REGANNE 3000 Habillé , dimensions suivant volume a chauffer

Compris robinet thermostatique renforcé danfoss , robinet de réglage et vannes d'isolements

Mise en eau et Purge du réseau après intervention

concerne le radiateur a remplacer sur cloison dans SAS san

9.309 VMC

dépose des bouches de VMC avant réalisation du faux plafond bouchonnage des réseaux

`prolongation des réseaux suite a abaissement de plafond

repose des bouches, après nettoyage soigné, après reconfiguration des locaux avec reprise de répartition suivant nécessité

Option : remplacement des bouches et mise en place de bouches neuves dans les locaux

PHASE E accueil mairie

Pas d'intervention sur cet espace

PHASE F ENTRÉE- ESCALIER

Désignation des travaux

U Q P.U. Total

9.401 DEPOSE/ REPOSE RADIATEURS

Le plombier réalise la dépose du radiateur pour permettre les travaux de peinture ou la réalisation des ouvrages. Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage
Depose des radiateurs et mise en dépôt
Bouchonnage des circuits aller et retours

Repose après réfection du revêtement mural

concerne le radiateur du hall

PHASE F ENTRÉE- ESCALIER

9.401 DEPOSE/ REPOSE RADIATEURS

Le plombier réalise la dépose des radiateurs pour permettre les travaux de peinture ou la réalisation des ouvrages. Cette prestation comprends :

Vidange du circuit de chauffage
Depose des radiateurs et mise en dépôt
Bouchonnage des circuits aller et retours

Repose après réfection du revêtement mural

concerne les radiateurs dans DGS et bureau du maire

TOTAL HT offre de base

TVA 20%

TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES

LOT N° 10 ELEVATEUR PMR**1.0 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

DOCUMENTS DE REFERENCES

L'entrepreneur se reportera au chapitre 0 pour connaître les conditions du chantier.

L'ensemble des ouvrages réalisés devra être conforme aux normes et règlements en vigueur.

2- DESCRIPTION DES OUVRAGES**10.101 ELEVATEUR PMR**

L'élévateur sera du type « ascenseur basse vitesse » doté d'une cabine ouverte répondant aux exigences de la norme EN 81-41 de mai 2011.

Les commandes palières et cabine devront être à enregistrement et le système de manœuvre à démarrage et arrêt progressif pour un déplacement confortable.

La technologie de l'appareil sera de préférence du type « nouvelle génération tout électrique », machinerie en gaine, respectueuse de l'environnement et permettant ainsi de s'affranchir de la contrainte d'un local machinerie ou d'une armoire machinerie.

L'entrepreneur pourra proposer, une solution d'élévateur hydraulique, un élévateur nécessitant un mur porteur, à condition d'annexer à son offre tout schéma explicite d'implantation de la machinerie, du mur porteur et le listing des éventuelles contraintes modificatives au projet avec leurs incidences financières.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'APPAREIL :

Charge nominale	315/410 kg
Vitesse	0,15 m/s
Dimension utile de la cabine	1,00 x 1,40 m
Nombre de niveaux	1 niveau
Course	3.38 m
Type de services	Même face

SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

Fosse	8 cm en standard –
Réserve haute	2,60 m mini au dessus du dernier niveau
Alimentation	Mono 220V N+T
Puissance moteur	1,1 kW
Armoire électrique	Intégrée dans la gaine

STRUCTURE ET MECANISME :

La structure auto-stable sera constituée de :

- Une **structure mécanique auto-stable** qui sera systématiquement installée dans une gaine encloisonnée, ceci dans le but de parfaitement maîtriser les jeux de fonctionnement. Celle-ci sera également nécessaire pour le montage en toute sécurité de l'appareil. Deux guides d'ascenseur seront fixés, à intervalles réguliers, à cette structure
- Une **poutre** sera fixée en partie haute de la structure. Elle intègrera un palonnier qui à la fois, équilibrera la tension des courroies crantées et fournira une information de surcharge. (Présence en cabine en option).

✓ Cabine

La cabine sera constituée d'une **arcade** composée de deux montants reliés en partie haute par une traverse recevant la motorisation, le détecteur de survitesse et une partie de l'armoire de commande et sera reliée en partie basse par un plateau résistant et de faible épaisseur. Cette arcade recevra un habillage qui pourra être : mélaminé au choix, tôle inox ou laquée RAL au choix.

Un **pupitre en inox** permettra de disposer, de façon ergonomique, d'une commande à boutons à enregistrement. Une main courante sera disposée en dessous des boutons de commande. Le toit de la cabine sera composé d'un plafonnier intégrant un éclairage à LED.

✓ Baies palières

Pour être conforme à la norme EN 81-41, exigeant un volume fermé de la gaine technique, deux baies palières, ou plus, assureront la fermeture de cette gaine et la protection des paliers.

Différents types de baies palières seront possibles :

- **Portes palières battantes panoramique**, d'une hauteur de passage libre mini de 2,00 mètres et 0.9m de largeur de passage.
- **Portes palières battantes avec verre StopSol Bronze – Stadip 44-2.**

Portes palières battantes anti vandalisme avec moteur intégré dans la porte, ni visible, ni accessible à l'exception des portes pare-flammes et coupe-feu.

Les portes palières sont obligatoirement à ouverture et **fermeture automatique**.

✓ Dispositif de secours

La machine sera équipée d'un dispositif de secours par batteries permettant à l'utilisateur de quitter la plateforme au niveau bas et en toute autonomie.

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET DE SECURITE :

Armoire électrique intégrée dans la gaine de l'élèveur (sauf appareil en extérieur), comportant tous équipements nécessaires et appropriés au fonctionnement et à la sécurité des installations.

Une **carte IHM** (Interface Homme Machine) sera située au palier principal, dans l'un des montants de la porte, donnant sur l'extérieur de la gaine. Elle devra être facilement accessible pour permettre le réglage des paramètres par le personnel installateur et le diagnostic des pannes par le personnel de maintenance.

Par ailleurs, la plateforme disposera des **organes de sécurité** suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| ▪ Système parachute | ▪ Contrôle de suspente |
| ▪ Contact hors course | ▪ Eclairage de secours |
| ▪ Détecteur de surcharge | ▪ Arrêt d'urgence |
| ▪ Détecteur de survitesse | |

PYLÔNE DANS UNE GAINE ENCLOISONNEE :

- La structure primaire est à intégrer dans une gaine placo,

✓ Emprise au sol du pylône

Cabine de 900	
Cabine de 1000	1,50 x 1,65 m
Cabine de 1100	

10.102 RACCORDEMENT DE L'ENSEMBLE

L'électricien amènera une alimentation électrique en 220V au droit de l'appareil.

L'entreprise du présent lot devra toutes les liaisons électriques , de commande, d'asservissement et de sécurité, y compris fourreau cables et goulotte

L'entreprise devra la livraison d'un ensemble complet en parfait état de fonctionnement

TOTAL HT OFFRE DE BASE

TVA 20%

TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES

OPTION

10.201 CONTRAT DE MAINTENANCE

L'entreprise devra la fourniture d'une proposition de contrat de maintenance et de contrôle des installations

La maintenance devra être assurée gratuitement pendant l'année de parfait achèvement

LOT N° 11 PORTES AUTOMATIQUE**PRESCRIPTIONS PARTICULIERES MENUISERIES****DOCUMENTS DE REFERENCE**

L'entrepreneur se reportera au chapitre 0 PRESCRIPTIONS COMMUNES pour connaître les conditions du chantier.

Toute l'installation sera réalisée en conformité avec les lois, décrets, règlements et normes en vigueur.

QUALITE DES OUVRAGES DE MENUISERIES

Les ouvrages devront être réalisés conformément aux règlements et normes en vigueur et notamment:

- les D.T.U.
- les recommandations professionnelles pour l'utilisation des joints et mastics
- les règles AFNOR

Les profilés utilisés seront obligatoirement des profilés du commerce propre à recevoir un laquage.

L'ensemble de la visserie sera inoxydable, les parties apparentes auront la même couleur que les profilés avec lesquelles elle est en contact.

La quincaillerie bénéficiera au minimum du label SNFQ, l'entrepreneur proposera à l'architecte un échantillonnage de l'ensemble des quincailleries mise en oeuvre pour approbation

Les vitrages sont à la charge du présent lot et seront réalisés conformément aux normes et recommandations applicables aux Etablissements recevant du public et aux spécifications du descriptif.

L'entrepreneur du présent lot devra la protection de l'ensemble de ses menuiseries et vitrages pendant toutes la durée du chantier. ils devront en particulier être soigneusement protégés contre les rayures et projections tel que le plâtre, enduit, peinture, etc.

D'une manière générale, les prescriptions comprennent toutes sujétions et les ouvrages annexes nécessaires à une exécution parfaite.

Le menuisier fournira aux autres lots les renseignements nécessaires et les travaux seront soigneusement coordonnés entre intervenants.

Les prix unitaires comprennent la fabrication, le transport, le montage, les réglages et calages, la fixation, etc...

DIMENSION DES OUVRAGES

L'entrepreneur doit relever sur place la dimension des ouvrages à réaliser, avant leur mise en fabrication. les cotes données sur les plans et dans les pièces écrites, sont des cotes d'appellations.

CLASSEMENT

Le classement minimum pour l'ensemble des châssis est.

- A = classe 4
- E = classe 9A
- V = classe C4

DOCUMENTS A FOURNIR (en trois exemplaires):

- Plan de repérage des ouvrages.
- plans d'exécution détaillé des menuiseries, murs rideaux.
- Détails de calfeutrement, de fixation, de seuils et d'appui
- P.V. d'essais de perméabilité à l'air, d'étanchéité à l'eau et de résistance au vent des fenêtres (classement AEV)
- Catalogue et caractéristiques mécaniques des profils et des renforts éventuels. Catalogue des joints de la gamme.

- Indication de la nature des vitrages
- Avis techniques des vitrages isolants et des panneaux sandwichs

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES ELECTRICITE- COURANT FAIBLES

QUALITE DES OUVRAGES

Le présent lot aura à sa charge l'ensemble des travaux de mise en place de 2 portes automatiques

Y compris d'électricité nécessaire à la réalisation complète des ouvrages.

Outre la fourniture et pose de tous les ensembles et éléments nécessaires aux installations et équipements, la fourniture des plans de réservations, des schémas fonctionnels et les données de puissance électrique nécessaires.

les notices d'entretien et d'exploitations

les mesures de terre et toutes protections nécessaires

Les frais de contrôle de sécurité et conformité

la desserte électrique depuis l'origine de l'installation.

le contrôle final des installations par organisme agréé

ALIMENTATION

Les passages seront réalisés en encastré sous goulottes ou fourreaux conformes aux normes.

TRAVERSEES

L'entrepreneur du présent lot devra toutes les traversées de planchers et murs y compris rebouchage et scellements après passage des circuits.

MISE A LA TERRE

Mise à la terre de l'ensemble de l'installation, prises de terre suivant résistivité du terrain. Les prises de terre seront réalisées conformément aux normes en vigueur par un ou plusieurs piquets de terre.

Résistance inférieure à 370 Ohms

Réalisations des circuits equipotentiels des appareils sanitaires.

Tous les circuits sont exécutés en encastré ou derrière les doublages.

Les circuits prises de courant seront indépendants des circuits lumière et les prises, modèle à ECLIPSE, seront placées à 0,25 m du sol fini sauf indication particulière.

Le petit appareillage sera de la marque MOSAÏC legrand à large touche (sauf stipulations particulières au descriptif de travaux).

L'entrepreneur joindra à sa proposition une documentation des appareillages prévus dans son offre, pour les appareils ne comportant pas de référence précise dans le descriptif.

11.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur devra toutes démarches auprès des services de l'EDF pour la réalisation et l'acceptation de ses ouvrages (consuel,etc...).

11.100 DEPOSE portes existantes sur rue

dépose des ensemble vitrés a charge du présent Lot
decoupe soignées peripheriques
evacuation, y compris tous droits

l'entreprise prendra soin de ne pas détériorer les ouvrages conservés

11.101 PORTE AUTOMATIQUE EXTÉRIEURE

Fourniture et pose d'un ensemble porte automatique comprenant :

*ensemble en aluminium laqué teinte RAL blanc comprenant
2vantaux coulissants offrant une largeur de passage de de
largeur de passage de 1.20cm et 2 parties latérales fixes

*porte automatique type SAGA ESTA 20

* largeur de l'ensemble 2,75m

* fixes latéraux

traverse intermédiaire ou vitrophanie conforme aux normes PMR
sur l'ensemble

* double vitrage stadip

* pose de l'ensemble entre mur

* l'ensembles des ouvrages seront de teinte RAL 9010 ou 9016

* sujétion de tous profils et capots ainsi que de joints pour
étanchéité de l'ensemble

* radar de commande d'ouverture coté extérieur et intérieur

* boitier de decondamnation vert

* interupteur a clef coté interieur

*

11.102 DEPOSE portes existantes Intérieure

dépose des ensemble vitrés a charge du présent Lot soit ouvrants
et les 2 partie latérales fixes
reprise de l'imposte vitrée et de son ossature a charge du présent
lot , y compris tous renforts et capotages

attention l'entreprise ferra appel à une entreprise spécialisé pour
dépose en raison de la présent d'amiante dans les joints de
vitrages, elle prévoiera dans sa prestation plan de retrait et
dossier administratif conforme a la reglementation
decoupe soignées peripheriques
evacuation, y compris tous droits

l'entreprise prendra soin de ne pas détériorer les ouvrages conservés

11.103 PORTE AUTOMATIQUE INTÉRIEURE sur accueil

Fourniture et pose d'un ensemble porte automatique comprenant :

- *ensemble en aluminium laqué teinte RAL blanc comprenant 2 vantaux coulissants offrant une largeur de passage de de largeur de passage de 1.20cm et 2 parties latérales fixes
- *porte automatique type SAGA ESTA 20
- * largeur de l'ensemble 2,75m
- * fixes latéraux
- traverse intermédiaire ou vitrophanie conforme aux normes PMR sur l'ensemble
- * simple vitrage stadip
- * pose de l'ensemble entre mur
- * l'ensembles des ouvrages seront de teinte RAL 9010 ou 9016
- * sujétion de tous profils et capots ainsi que de joints pour étanchéité de l'ensemble
- * bouton poussoir ou sensitif d'ouverture déporté coté intérieur du SAS
- * radar de commande d'ouverture coté extérieur
- * boitier de decondamnation vert
- * interrupteur a clef coté interieur

*

11.104 PORTE AUTOMATIQUE INTÉRIEURE sur escalier

Fourniture et pose d'un ensemble porte automatique comprenant :

- *ensemble en aluminium laqué teinte RAL blanc comprenant 1 vantail coulissant offrant une largeur de passage de de largeur de passage de 1.20cm et 2 parties latérales fixes
- *porte automatique type SAGA ESTA 20
- * largeur de l'ensemble 2,75m
- * fixes latéraux
- traverse intermédiaire ou vitrophanie conforme aux normes PMR sur l'ensemble
- * simple vitrage stadip
- * pose de l'ensemble entre mur
- * l'ensembles des ouvrages seront de teinte RAL 9010 ou 9016
- * sujétion de tous profils et capots ainsi que de joints pour étanchéité de l'ensemble
- * bouton poussoir ou sensitif d'ouverture déporté coté intérieur du SAS d'entrée dans un montant de l'ensemble
- * radar de commande d'ouverture coté escalier
- * boitier de decondamnation vert
- * interrupteur a clef coté escalier

11.105 RACCORDEMENT DE L'ENSEMBLE

L'électricien amènera une alimentation électrique en 220V au droit de chaque porte.

L'entreprise du présent lot devra toutes les liaisons électriques , de commande, d'asservissement et de sécurité, y compris fourreau

PORTES AUTOMATIQUES-

5

MAIRIE TREGUNC

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

cables et goulotte

L'entreprise devra la livraison d'un ensemble complet en parfait état de fonctionnement

TOTAL HT OFFRE DE BASE

TVA 20%

TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES

OPTION

11.201 CONTRAT DE MAINTENANCE

L'entreprise devra la fourniture d'une proposition de contrat de maintenance et de contrôle des installations de portes automatique

La maintenance devra être assurée gratuitement pendant l'année de parfait achèvement

